

Biopôle / pôle Vennes – Plan de mesures inter entreprises

Le nouveau plan d'affectation cantonal du site « Vennes » (60 entreprises, environ 2'000 employés en 2016) fixe des objectifs ambitieux en accord avec les enjeux d'accessibilité du secteur en prévoyant 0.57 places de parc pour 100m² de SPd, c'est-à-dire à terme une place pour 8 employés environ. Conscient du défi et de l'enjeu, l'organe de gestion du site, COGEST, a décidé de mettre en place des mesures d'incitation à des solutions de mobilité alternatives, dont la principale est l'ouverture d'une permanence mobilité début avril 2015.

Le COGEST et son groupe de travail mobilité étudient depuis fin 2013, en collaboration avec les partenaires privilégiés que sont le CHUV et les tl, la mise en place d'une permanence mobilité sur le site de Biopôle / pôle Vennes. Celle-ci est assurée par le personnel expérimenté du guichet mobilité du CHUV, deux après-midi par semaine. Elle propose aux employés du Biopôle / pôle Vennes des solutions personnalisées et attractives de mobilité alternatives pour se rendre sur leur lieu de travail. Après quelques mois de pratique, il s'avère que la formule peut évoluer en une permanence qui serait sollicitée selon les besoins (nouvelle implantation d'entreprise ou nouveau collaborateur au sein d'une entreprise du site).

En parallèle et en complément à cette démarche phare, le groupe de travail mobilité, comprenant un bureau technique et des entreprises du site, a développé et mis en place des mesures de mobilité interentreprises afin de fournir des outils à la permanence mobilité :

- Mise en place d'un coordinateur pour la réalisation et le suivi des mesures ;
- Mise à disposition d'une voiture Mobility sur le site avec possibilité pour les entreprises de tester cette solution pendant 4 mois sans obligation d'abonnement ;
- Partenariat avec des fournisseurs de vélos électriques (rabais à l'acquisition d'un vélo électrique, journées test) ;
- Communication de l'offre transports publics des tl par flyers et application internet spécialement dédiés à l'accès au site Biopôle / pôle Vennes ;
- Création de pages internet « mobilité » sur le site biopole.ch permettant d'accéder rapidement à toutes les informations en lien avec la mobilité et l'accessibilité du site.
- Présentation des itinéraires vélos recommandés pour accéder au site du Biopôle / pôle Vennes avec l'aide de l'association Pro Vélo Région Lausanne.

Dans le courant de l'année des événements conviviaux sont organisés tels que des journées tests de vélos électriques, des cafés de la mobilité, etc pour faciliter les échanges et positiver cette thématique.

Le plus grand défi est de sensibiliser et d'impliquer les directions d'entreprise ainsi que leurs collaborateurs aux alternatives mobilité existantes. Des séances d'information à l'attention de toutes les entreprises installées sur le site sont organisées au moins une fois par année pour les tenir informer des derniers développements et leur donner la parole. Pour l'instant, de manière générale, les implications son timides. Certaines entreprises, qui font partie du groupe de travail mobilité, ont mis en place des plans de mobilité et offert des solutions à leurs collaborateurs. Les séances du groupe de travail mobilité représentent une bonne plateforme d'échange et de remontées des expériences du domaine privé comme public.